

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 510

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

Dimanche 7 décembre 2014
2^{ème} dimanche de l'Avent

Les élus courageux ...

En cette période difficile – qui eut pu le croire – il faut du courage à nos élus pour affronter l'ire des enragés laïcards obsédés par les crèches qui fleurissent un peu partout dans les bâtiments officiels prétendument réservés aux seules manifestations républicaines...

Pour ne citer qu'un exemple – car ils sont nombreux – voici la réponse de M. Bruno Retailleau, Président du Conseil général de la Vendée, au jugement du Tribunal Administratif exigeant le démontage de la crèche de l'Hôtel du département :

« Le Conseil Général était dans l'obligation d'exécuter cette décision de justice, parce qu'un recours n'est pas suspensif. Maintenir la crèche c'était entrer dans l'illégalité. Or, un responsable public, et à plus forte raison un parlementaire chargé de faire la loi, ne peut pas donner l'exemple de la désobéissance civile. On ne peut pas à la fois déplorer l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, qui est une réalité que je ne cesse de dénoncer, et refusé d'appliquer la loi. C'est une question de cohérence et de crédibilité.

« Cependant, je conteste avec la plus grande force cette décision. Le Conseil Général va donc utiliser tous les recours juridiques possibles pour faire annuler cette décision. Une demande de sursis à exécution va être déposée dans les jours qui viennent, en appui de l'appel du Conseil Général devant la Cour Administrative d'Appel. Nous irons jusqu'au bout, devant le Conseil d'Etat et jusqu'à la Cour Européenne des Droits de l'Homme s'il le faut.

« Nous ne lâcherons pas pour trois raisons.

« D'abord parce que cette décision est grotesque. Pourquoi dans ce cas ne pas interdire la galette des Rois à l'Elysée, et la croix occitane sur le togo de la mairie de Toulouse ?

« Ensuite parce que cette décision est injuste. Manifestement il y a deux poids deux mesures, à l'heure où personne ne remet en cause le repas d'ouverture du Ramadan offert tous les ans par la mairie de Paris.

« Enfin, parce que cette décision est inquiétante. Car le symbole de la crèche dépasse le symbole religieux. Elle fait partie d'un patrimoine commun qui nous rassemble bien au-delà des convictions des uns ou des autres. L'indignation qui s'est élevée spontanément montre à quel point nos compatriotes, croyants ou non, restent attachés à leur histoire collective.

« Actuellement, la France est fragilisée par la crise et les Français tentés par le repli sur soi. Nos racines culturelles et nos traditions populaires sont aussi des liens sociaux qui nous maintiennent unis. »

Les crèches pour tous !

Il semblerait que les laïcistes invétérés soient sur le point d'obtenir le résultat opposé à celui qu'ils attendaient de leurs vociférations !

La Mairie du Pontet (Vaucluse) installera sa crèche le lundi 8 décembre ! A-t-elle choisi spécialement cette date ?... Dans l'affirmative : bravo !

Le Maire du 5^{ème} arrondissement de Marseille, Stéphane Ravier justifie sa démarche sans complexe :

« Ce que je voudrais dire aux ayatollahs de la laïcité, c'est qu'ils commencent à nous em... Ils commencent à nous briser menu !

« Nous sommes ici en France, en Provence, nous avons des traditions anciennes et nous entendons qu'elles soient respectées.

Le Frontiste Nicolas Bay ajoute :

« C'est une vision totalement erronée de la laïcité de vouloir supprimer les crèches. La laïcité c'est la neutralité philosophique et religieuse des institutions, mais ça n'empêche pas de valoriser notre patrimoine culturel. »

Et de tous côtés ces informations nous parviennent !

Où l'on reparle d'un certain Vincent Peillon

J'avais longuement évoqué son livre « *La Révolution française n'est pas terminée* » (Ed. du Seuil 2008) lors de sa parution. « La Lettre d'Information – « *La Politique* » - P.P. Ploncard d'Assac – y revient dans son numéro 158 du 1^{er} décembre. Je rappelle que cet universitaire avait été Ministre de l' « *éducation nationale* » !

En voici un passage :

« La Révolution française est l'irruption dans le temps de quelque chose qui n'appartient pas au temps, c'est un commencement absolu, c'est la présence et l'incarnation d'un sens, d'une régénération et d'une expiation du peuple français. (...)

« 1789, l'année sans pareille est celle de l'engendrement par un brusque saut de l'histoire d'un homme nouveau.

« La Révolution est un événement métahistorique, c'est-à-dire un événement religieux

« La révolution implique l'oubli total de tout ce qui précède la Révolution.

« Et donc l'école a un rôle fondamental puisque l'école doit dépouiller l'enfant de toutes ses attaches pré-républicaines pour l'élever jusqu'à devenir citoyen.

« C'est bien une nouvelle naissance, une transsubstantiation qui opère dans l'école et par l'école, cette nouvelle église avec son nouveau clergé sa nouvelle liturgie, ses nouvelles tables de la loi. (...)

« Pour donner la liberté du choix il faut être capable d'arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel, pour, ensuite, faire un choix. »

Belle perspective !...